

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur une demande approuvant pour le bâtiment situé au 3019, avenue Cedar, une dérogation permettant d'aménager, en sous-sol, une saillie de 3,8 m de la façade, et ce, en dérogation au paragraphe 12 de l'article 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1146347028];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mercredi 7 mai 2014, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard de Maisonneuve Est.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 17 avril 2014

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie